

## **Lundi 13 novembre 2017**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 13 novembre deux mille dix-sept (2017), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Julie Bibeau	Siège no 3
Murielle L. Lessard	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

**Toutes les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal ont été déposées à la séance régulière du 13 novembre 2017, conformément à la loi.**

232-11-17

### **Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.
3. Correspondance :
  - 1) Gouvernement du Québec : Aide financière.
  - 2) Association des aidants naturels du bassin de Maskinongé.
  - 3) CPTAQ : Dossier Christine Veilleux.
  - 4) MDDELCC : Échéancier du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- 5) MAMOT : Contribution financière.
- 6) Gouvernement du Québec : Aide financière pour bibliothèque.
- 7) Gouvernement du Québec : Aide financière pour 100<sup>e</sup>.

#### **4. Période de questions**

#### **5. ADMINISTRATION**

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2017.
- 3) Rapport des dépenses du 100<sup>e</sup>.
- 4) Rapport des dépenses électorales 2017.
- 5) SPA Mauricie – Offre de service.
- 6) Exposition de photos : Don du Cercle des Fermières.
- 7) Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.
- 8) Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2018.
- 9) Réunion pour le budget : Date et dépenses de repas pour la réunion.
- 10) Vente pour non-paiement d'impôt foncier.
- 11) Mandat à Ghyslain Lambert : plan préliminaire modification de la couverture.
- 12) Le Noel du Pauvre : Demande de commandite.
- 13) Régie d'aqueduc : Dossier Pro-Mix Agrégats.
- 14) Régie d'aqueduc : Dossier Pro-Mix Agrégats hydrogéologue.
- 15) Assurances municipales : Propositions de modifications 2018.
- 16) Rencontre annuelle : Date et dépenses de la rencontre.
- 17) FQM : Facturation 2018.
- 18) Groupe Ultima : Renouvellement assurances 2018.
- 19) Formation ADMQ : Loi 122.
- 20) Fermeture du bureau pour la période des Fêtes.

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 1) S.I.U.C.Q : Avis de contribution 2018.
- 2) Groupe CLR : Soumission pour radio pour camion.
- 3) Étienne Goyette : Demande pour une envolée de lanterne.

#### **7. TRANSPORT/VOIRIE**

- 1) Entreprise Bourget : Offre pour abat-poussière.

#### **8. URBANISME**

- 1) Dossier Claude Grenier et Paul-Yvon Béland.

#### **9. ENVIRONNEMENT**

#### **10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

- 1) Bibliothèque : Activité pour fête de Noël (Murielle)

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES :**

- 1) Vente de chaises en bois.
- 2) Bureau du directeur général.
- 3) Remerciement à Pascal Lessard pour ses 4 ans au conseil.
- 4) Dossier de Pro-Mix Agrégats : demande à la CPTAQ.

#### **12. Période de questions.**

13. Clôture de la session.

**233-11-17**

**Approbation du procès-verbal du 02 octobre 2017**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2017 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**Correspondance**

**234-11-17**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Gouvernement du Québec : Aide financière.
- 2) Association des aidants naturels du bassin de Maskinongé.
- 3) CPTAQ : Dossier Christine Veilleux.
- 4) MDDELCC : Échéancier du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 5) MAMOT : Contribution financière.
- 6) Gouvernement du Québec : Aide financière pour bibliothèque.
- 7) Gouvernement du Québec : Aide financière pour 100<sup>e</sup>.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

**235-11-17**

**Adoption des dépenses.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700497 à 201700550 inclusivement totalisant un montant de 183 170.53 \$ et les salaires de octobre au montant de 12 842.35 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**236-11-17**

**Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 octobre 2017.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 octobre 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**237-11-17**

**Rapport des dépenses du 100<sup>e</sup>.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport des dépenses du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité. D'autre part, le Conseil accepte le rapport tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**238-11-17**

**Rapport des dépenses électorales 2017.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les dépenses électorales 2017 au montant de 9 153.00\$ pour le personnel et dépenses lors de l'élection du 5 novembre 2017. D'autre part, le Conseil accepte le rapport tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**239-11-17**

**SPA Mauricie : Offre de service.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu une offre de SPA Mauricie pour prendre en charge et appliquer la réglementation sur la garde des animaux de compagnie sur tout le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant que l'entente de service est pour une période de quatre années, renouvelable automatiquement à échéance;

Considérant que le coût annuel pour le contrat de service payable par la municipalité est de 3 000\$ pour les chats et chiens;

Considérant que le coût des licences de chien stérilisé est de 25\$ et de chien non stérilisé est de 35\$;

Il est résolu à l'unanimité de reporter le dossier à une séance subséquente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**240-11-17**

**Exposition de photos : Don du Cercle des Fermières.**

Considérant que le Cercle des Fermières a tenu une exposition de photos de mariage des filles de Sainte-Angèle-de-Prémont lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité;

Considérant que le Cercle des Fermières désire faire un don à la municipalité desdites photos en version numérique et en format papier;

La collection comprend 257 photos de couples mariés à l'église de Sainte-Angèle sur les 433 mariages célébrés de 1917 à 2017 ainsi que le chiffrier du Répertoire des mariages;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le don du Cercle des Fermières et place les photos aux archives.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**241-11-17** **Régie d'aqueduc de Grand Pré : Nomination de représentant et substitut.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Madame Barbara Paillé, mairesse, comme représentante à la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**242-11-17** Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur le conseiller Denis Bergeron, substitut à la Régie d'Aqueduc en remplacement de Madame Barbara Paillé mairesse lors de son absence à la Régie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**243-11-17** **Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2018.**

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant qu'en vertu de l'article 148.0.1 Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant que le conseil maintient le début de ses assemblées à 19h00;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part adopte le calendrier ci-après décrit et d'autre part, maintient le début de ses assemblées régulières à 19h00.

Séance de janvier :	Lundi 15 janvier 2018
Séance de février :	Lundi 5 février 2018
Séance de mars :	Lundi 5 mars 2018
Séance d'avril :	Mardi 3 avril 2018
Séance de mai :	Lundi 7 mai 2018
Séance de juin :	Lundi 4 juin 2018

Séance de juillet : Mardi 3 juillet 2018  
Séance d'août : Lundi 13 août 2018  
Séance de septembre : Mardi 4 septembre 2018  
Séance d'octobre : Lundi 1er octobre 2018  
Séance de novembre : Lundi 5 novembre 2018  
Séance de décembre : Lundi 3 décembre 2018

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**244-11-17** **Réunion pour le budget : Date et dépenses de repas pour la réunion.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera l'étude du budget samedi le 25 novembre 2017 à 8h30 et qu'une dépense de 200\$ est votée pour le repas du midi lors de l'étude des prévisions budgétaires 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**245-11-17** **Vente pour non-paiement d'impôt foncier.**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, le secrétaire-trésorier doit présenter en décembre au Conseil municipal une liste des personnes qui n'ont pas payé leurs impôts fonciers depuis trois ans;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate le directeur général à faire parvenir aux personnes inscrites pour la vente de non-paiement d'impôts fonciers de payer les trois années plus les intérêts qui le ferait vendre pour taxes. Ce montant payé, leur nom sera enlevé de la liste. D'autre part, le Conseil détermine la date butoir pour la réception du montant au 30 novembre 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**246-11-17** **Mandat à Ghyslain Lambert : Plan préliminaire modification de la couverture.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Ghyslain Lambert pour la préparation d'un plan préliminaire pour la modification de la couverture de la bâtisse municipale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**247-11-17** **Le Noël du Pauvre : Demande de commandite.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande financière pour le Noël du Pauvre. D'autre part, le Conseil versera la somme de 200\$ pour l'événement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

248-11-17

**Régie d'Aqueduc : Dossier Pro-Mix Agrégats.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la rencontre par Madame Barbara Paillé avec le propriétaire de Pro-Mix, l'hydrogéologue et la Régie d'aqueduc.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

249-11-17

**Régie d'aqueduc : Dossier Pro-Mix Agrégats hydrogéologue.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'offre de la Régie d'aqueduc de Grand Pré qui est d'absorber les coûts d'un hydrogéologue pour le dossier de Pro-Mix Agrégats.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

250-11-17

**Assurances municipales : Propositions de modifications 2018.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des propositions de modifications du contrat d'assurances de PMA Assurances. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur-général de signer le contrat d'assurance.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

251-11-17

**Rencontre annuelle : Date et budget pour la rencontre.**

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire remercier le personnel municipal ainsi que les pompiers volontaires et les membres du Conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, détermine la date du 9 décembre à 17h30, lors du souper de Noël de l'Age d'Or pour recevoir ses employés incluant les pompiers volontaires et conjoints à un repas annuel dans le but de les remercier pour le travail accompli durant l'année 2017. D'autre part, le Conseil vote un budget de 800 \$ pour défrayer le coût du repas.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

252-11-17

**FQM : Facturation 2018**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'adhésion à la FQM pour l'année 2018 tel que présenté au dossier 18-0508. D'autre part, le Conseil adhère à la FQM pour l'année 2018 au montant de 1 069.70\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

253-11-17

**Groupe Ultima : Renouvellement assurances 2018.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du renouvellement d'assurance municipale du Groupe Ultima pour l'année 2018 au coût de 21 728.00\$. D'autre part, le conseil accepte le renouvellement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

254-11-17

**Formation ADMQ : Loi 122.**

Considérant que l'ADMQ offre à ses membres de la formation sur la loi 122 'Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part autorise Monsieur Jean Charland et Madame Isabelle Plante à suivre la formation qui se tiendra les 7 et 8 février 2018 à Trois-Rivières au montant de 522.00\$ par personne avant taxes. D'autre part, le Conseil fermera le bureau municipal ces deux jours afin que les employés suivent la formation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

255-11-17

**Fermeture du bureau pour la période des Fêtes.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2017 jusqu'au 5 janvier 2018 inclusivement pour les vacances des fêtes. De retour le lundi le 8 janvier 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

256-11-17

**S.I.U.C.Q. : Avis de cotisation 2018**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'avis de contribution annuelle déposé par le SIUCQ, division Mauricie au coût de service de 1,10\$ par habitant, pour un montant total de 647.90\$.

Cette contribution au fonctionnement du SIUCQ inclus :

- Une participation du SIUCQ lors de la tenue d'un évènement communautaire;
- Nombre d'interventions illimité pour la période de couverture, sans frais additionnels;

- Des patrouilles sporadiques du territoire tout au cours de l'année;
- Le soutien au service de sécurité incendie qui dessert la municipalité;
- Le soutien aux autorités municipales lors d'événements majeurs;
- Le soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le requiert;
- Autorisation d'inscrire le SIUCQ comme ressource au plan de mesures d'urgence;
- Du support au niveau du médical, à la sécurité et à l'aide aux sinistrés.

D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**257-11-17**

**Groupe CLR : Soumission pour radio pour camion.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission du Groupe CLR pour l'installation d'une radio NX3720 avec antenne dans le camion de la voirie pour établir une communication avec le Service Incendie lors des interventions.

- Le coût est de 834.95\$ pour la radio Kenwood NX3720 avec antenne, support de montage, antenne à gain de grande bande;
- La programmation du mobile est de 40.00\$;
- L'installation est au montant de 86.00\$ de l'heure.

D'autre part, le Conseil accepte la soumission du Groupe CLR au montant de 874.95\$ plus l'installation et taxes applicables.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**258-11-17**

**Étienne Goyette : Demande pour une envolée de lanterne.**

Considérant qu'une demande a été faite à la Municipalité pour une envolée de lanterne lors d'un mariage le 19 mai 2018 à Ferme Nouvelle-France;

Suite aux recommandations du directeur incendie, du technicien en prévention incendie et du coordonnateur de la MRC, il a un risque d'incendie et il ne faut pas utiliser les lanternes chinoises à proximité de tout bien immobilier, lignes haute tension ou arbre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas l'autorisation à Monsieur Étienne Goyette de faire une envolée de lanterne chinoise.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**TRANSPORT/VOIRIE**

259-11-17

**Entreprises Bourget : Offre pour abat poussière.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil retient les services de Les Entreprises Bourget Inc. pour l'épandage de Chlorure de calcium 20% (AP-20) sur les routes de la municipalité au même prix que 2017 au montant de 4 500.23\$ plus taxes pour une longueur approximative de 13 334 mètres sur une largeur de 1 mètre au taux d'application de 1.5 L/M<sup>2</sup>.

L'épandage devra être fait avant le 24 juin 2018 et sera la même quantité d'abat poussière que l'an passé.

Le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur général à signer le bon de commande.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

260-11-17

**Dossier Claude Grenier et Paul-Yvon Béland.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne peut donner suite à cette demande car l'extraction n'est pas permise dans cette zone.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT**

**LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

261-11-17

**Bibliothèque : Activité de fête de Noël.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de la bibliothèque d'organiser une activité pour la fête de Noël le 17 décembre 2017. D'autre part le conseil accepte la demande d'aide financière de 160.00\$ pour l'achat de collations et de prix de présences.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

262-11-17

**Vente de chaises en bois.**

Considérant qu'il y a 15 chaises entreposées dans la salle de rangement et qu'elles ne servent pas;

Considérant que Madame Julie Plante est intéressée d'en acheter 5 au montant de 5,00\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'offre de Madame Plante et une annonce sera publié dans le Prémontexte pour la vente des chaises restantes au coût de 1,00\$ chacune.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**263-11-17**

**Bureau du directeur général.**

Considérant que le directeur général veut réaménager son bureau;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la soumission de BuroMax au montant de 1 455.22\$ avant taxes incluant la livraison et l'installation pour un bureau en U Galaxie GX. D'autre part, le conseil accepte l'achat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**264-11-17**

**Remerciement à Pascal Lessard pour ses 4 ans au Conseil.**

Il est unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont remercie chaleureusement M. Pascal Lessard pour son implication au sein du Conseil municipal pendant son mandat de 2013 à 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**265-11-17**

**Dossier de Pro-Mix Agrégats : demande à la CPTAQ.**

Considérant que Pro-mix Agrégats fait une demande d'extension, auprès de la CPTAQ, pour l'exploitation de la sablière;

Considérant que Pro-mix Agrégats avait des obligations à rencontrer selon les exigences de la CPTAQ;

Considérant l'inquiétude de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ainsi que celle de la Régie d'aqueduc de Grand Pré en rapport avec la distance du puit principal en approvisionnement d'eau potable ;

Considérant que ce puit approvisionne 7 municipalités de la MRC de Maskinongé en eau potable;

Considérant que suite à cette inquiétude, une rencontre a été faite avec la compagnie Pro-mix Agrégats, ses représentants, la municipalité, la Régie d'aqueduc ainsi que les technologues des parties en date du 8 novembre 2017;

Considérant que ce puit était existant avant l'ouverture de la sablière;

Considérant qu'il en est ressorti de cette rencontre qu'une étude serait faite, dans les plus brefs délais, par la compagnie Pro-mix Agrégats pour l'installation d'un piézomètre afin de calculer l'étanchéité du sol pour ne pas échapper des contaminants dans le puit par quelques substances que ce soit.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande Pro-mix Agrégats auprès de la CPTAQ à l'effet de retirer la condition no. 3 *''la superficie ouverte de la sablière devra se limiter en tout temps à 18 hectares''*. La superficie totale qui sera exploitée est d'environ de 27,2 hectares, soit 9,2 hectares de plus que les 18 ha de la condition no. 3. D'autre part, le Conseil demande à la CPTAQ de considérer le danger de contamination du puit d'approvisionnement en eau potable et de rendre une décision équitable pour la population approvisionnée par ce puit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**266-11-17**

#### **Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard de clore la présente séance à 19h58.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

#### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 13 novembre 2017.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier